



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur cadre de vie-technique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



IMPORTANT PROPORTION DE CADRES ET DE PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

Le taux de cadres est élevé dans la branche des entreprises d'architecture. Le poids de cette branche dans les effectifs impacte la moyenne globale. Toutes les autres branches affichent des taux d'encadrement inférieurs. Les professions intermédiaires sont plus représentées, elles regroupent les professions techniques qui sont au cœur de l'activité.

Répartition des salariés par catégorie sociale en 2012

Catégorie sociale						Ompl
Cadres	39 %	23 %	20 %	6 %	30 %	18 %
Professions intermédiaires	36 %	34 %	23 %	73 %	42 %	31 %
Employés	21 %	28 %	49 %	17 %	23 %	45 %
Ouvriers	4 %	15 %	8 %	4 %	5 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres. L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des salariés qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

Taux de féminisation par catégorie sociale

Catégorie sociale					
Cadres	46 %	22 %	13 %	28 %	42 %
Professions intermédiaires	47 %	30 %	14 %	20 %	35 %
Employés	85 %	82 %	87 %	83 %	85 %
Ouvriers	32 %	12 %	11 %	16 %	23 %



FÉMINISATION TRÈS VARIABLE

Les femmes, en moyenne un salarié sur deux dans le secteur, sont surreprésentées dans les catégories « employés » (85 %), « ouvriers » (23 %) et « cadres » (42 %). Deux branches se distinguent : les entreprises d'architecture où le taux de femmes est plus élevé chez les cadres et les professions intermédiaires. les entreprises d'experts en automobile où la proportion de femmes cadres est nettement plus faible (13 %) que la moyenne du secteur (35 %).



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



HOMOGENÉITÉ RÉGIONALE

L'Île-de-France se caractérise par un taux de « cadre » supérieur aux autres régions. Dans les autres régions, les professions intermédiaires concentrent le plus grand nombre de salariés.

Répartition des salariés par région et catégorie sociale

Région	Cadres	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Total
Alsace, Champagne-Ardennes, Lorraine	28 %	42 %	25 %	5 %	100 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	23 %	47 %	25 %	5 %	100 %
Auvergne, Rhône-Alpes	31 %	43 %	21 %	4 %	100 %
Bourgogne, Franche-Comté	20 %	44 %	31 %	6 %	100 %
Bretagne	21 %	49 %	25 %	5 %	100 %
Centre	18 %	45 %	30 %	6 %	100 %
Corse	25 %	44 %	23 %	7 %	100 %
DOM	20 %	45 %	26 %	9 %	100 %
Île-de-France	41 %	37 %	18 %	4 %	100 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	24 %	45 %	26 %	5 %	100 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	28 %	43 %	24 %	5 %	100 %
Normandie	22 %	47 %	25 %	6 %	100 %
Pays de la Loire	26 %	43 %	26 %	5 %	100 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24 %	41 %	29 %	6 %	100 %
Moyenne	30 %	42 %	23 %	5 %	100 %